

Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 21 février 2017

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Christian MORESTIN

Le Bureau,

Adopte à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 24 janvier 2017.

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 21 février 2017.

Décide à l'unanimité, d'approuver l'accord-cadre pour les travaux de création de branchements eaux usées et eaux pluviales, lot 1 et lot 2. Autorise le Président à signer les marchés dans les conditions prévues au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec les 3 opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres, dans l'ordre du classement :

- lot n° 1, dans la limite d'un montant maximum annuel s'élevant à 1 000 000,00 € HT, soit 1 200 000,00 € TTC pour les communes situées sur le département de l'Essonne : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine et Yerres ;
 - 1^{er} Titulaire : Groupement solidaire SAT (mandataire) / SEGEX
 - 2^{ème} Titulaire : Société Régionale de Travaux (SRT)
 - 3^{ème} Titulaire : HP BTP
- lot n° 2, dans la limite d'un montant maximum annuel s'élevant à 600 000,00 € HT, soit 720 000,00 € TTC pour les communes situées sur le département du Val-de-Marne : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
 - 1^{er} Titulaire : Groupement solidaire SAT (mandataire) / SEGEX
 - 2^{ème} Titulaire : Société Régionale de Travaux (SRT)
 - 3^{ème} Titulaire : HP BTP

Précise que chaque lot, donnant lieu à un accord-cadre distinct, sera conclu de sa date de notification au titulaire au 31 décembre 2017 et pourra être reconduit tacitement d'année en année dans la limite de 4 ans.

Décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais de Monsieur Patrice le Négaret, dans le cadre de la poursuite de sa mission à Bopa au Bénin, pour le compte du SyAGE, à savoir : ses vaccins et l'assurance, si nécessaire, et rembourser au comité de jumelage, son billet d'avion et son visa. Précise que cette mission s'inscrit dans le cadre de la prolongation du partenariat du SyAGE avec la commune de Crosne dans une action de coopération internationale décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à Bopa, au Bénin, sur la période 2017/2018. Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Le Président

Alain CHAMBARD



SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN
VERSANT DE L'YERRES